

L'ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT

Omar IDALI

La prise en considération des problèmes de l'environnement est désormais une préoccupation universelle, elle concerne l'ensemble des activités, même extra économiques et industrielles, par exemple : la collecte des déchets ménagers et l'entretien des espaces urbains, pour poser le problème de l'aménagement des territoires, dans son ensemble.

Cette préoccupation est «totale», et variable d'un pays à l'autre, selon le degré d'industrialisation, des technologies appliquées et selon les politiques appliquées pour la sauvegarde à la fois de l'outil industriel de production et la protection de l'espace naturel, c'est dans ce contexte que se dessine au Maroc une politique, certes timide, de l'environnement.

Cette préoccupation a un coût économique et financier, il est immédiat pour l'entreprise et à terme pour la collectivité : c'est l'exemple de Safi que nous allons traiter à titre d'illustration.

Cette préoccupation se heurte à des intérêts, longtemps très bien installés, sans se préoccuper de cette nouvelle donne, que la conscience universelle tente d'introduire dans chaque programmation d'activité industrielle, comme une nouvelle approche de produire et de consommer. Ce qui implique des rapports conflictuels entre deux types d'économie :

- une économie liée par le temps qui permet d'amortir le capital à échéance fixe, avec un coût minimal et un profit maximal ;
- une économie qui tient compte du temps qui consiste à prolonger au maximum le contenu-riche de l'espace, afin de le léguer aux générations futures ⁽¹⁾.

Dans cet esprit, la notion de substitution a vu le jour dans le domaine de l'énergie renouvelable cas du vent pour la production de l'électricité, conjugué avec les besoins des marchés, notamment au regard des prix des produits et de la pollution pour l'environnement.

Faut-il entendre que le développement économique est égal à un processus de croissance qui est l'objectif des entreprises et de la société tout entière? et il faut y comprendre que rien ne doit entraver l'action des entreprises dans les domaines de l'eau, de la vie urbaine, de la beauté des campagnes, de la propriété des côtes, etc.?

Plus encore, existe-t-il une activité productive, ou consommatrice, qui n'implique pas un dommage pour l'environnement? sinon quelle technologie adéquate pour y faire face?

La notion du dommage peut être individuelle (comportement individuel à l'égard de son environnement) et collective (les règles communes, en termes des valeurs et d'éthique).

Dans ce cadre, il y a lieu de définir des choix collectifs par la distinction et la définition des rôles :

- de l'Etat, (définition, fonctionnement, contrôle de la politique globale de l'environnement ;
- des Entreprises, (imitation financière et réglementation) ;
- des Associations, (reconnaissance d'utilité publique);
- l'individu, éducation, sensibilisation ;
- etc.

1) Incitation économique et approche réglementaire.

- F. Bonnieux et B. Desaignes : Economie et Politique de l'Environnement, Dallaz 1998.

- P. Le Golfe : La méthode des prix, principe et application à l'évaluation des biens environnementaux. Cahier d'Economie et Sociologie Rurales 1996.

- Politique de l'Environnement et Progrès Technique, OCDE. Paris 1985.

- Pour une mise en œuvre plus efficace des politiques de l'environnement, OCDE. Paris 1986.

- H.R. Varian : Introduction à la Micro-Economie. Université de Bruxelles 1992.

La clarification des rôles est probablement de nature à répondre à « toutes » les questions que nous venons de citer ; en ce sens que l'usine chimique et la personne qui cause un dommage à son quartier ne peuvent nier leurs responsabilités, toute proportion gardée.

C'est dire qu'entre les deux, il existe une série d'activité qui engendre des dommages à l'environnement, et que notre pays est appelé, plus que jamais, à l'élaboration d'une politique globale de l'environnement.

Faut-il réduire l'économie de l'environnement à un problème de financements et d'éducation? et à qui incombe ce financement? à l'Etat? à l'Entreprise? etc.

Faut-il accepter la thèse qui consiste à accepter l'allocation des fonds publics pour réparer et prévenir les dommages sur l'environnement, au risque de rentrer dans le cycle pollution-financements?

Il semble que cette thèse soit dominante⁽²⁾, d'abord parce qu'elle est plus structurée et globale et dont la finalité est de sauvegarder l'outil productif, (nous verrons le cas de la pêche dans la région de Safi, dans le cadre d'une économie de l'environnement). Cette thèse milite en faveur de la répartition des efforts financiers, car l'environnement a un coût économique, seulement à la charge de qui ?

Dans ce contexte global, il faut distinguer deux approches complémentaires :

A. l'approche internationale de l'économie de l'environnement

B. l'approche nationale de l'économie de l'environnement.

L'approche internationale de l'économie de l'environnement :

En dehors des conférences internationales de sensibilisation, il n'existe, à notre connaissance, aucune étude ayant mis l'accent sur une évaluation économique, en terme de gain et de perte sur l'environnement planétaire. D'abord, il est difficile de parler de l'acquis-économique avant⁽³⁾ et après des dommages comme référence de calcul économique, d'autant plus difficile lorsqu'on traite des prévisions économiques de l'environnement à long terme.

Comme il est ensuite difficile de déterminer l'interaction des éléments ayant conduit aux dommages économiques ; pour mieux situer la/les causes.

Certes, la discipline n'est pas encore enseignée dans les universités des sciences économiques, surtout chez nous au Maroc ; alors qu'elle s'installe dans le discours politique qui enveloppe des enjeux et des intérêts économiques évidents, de notre pays ; et entre le Maroc et le reste du monde, c'est dire qu'il est difficile pour notre pays d'élaborer une politique contraignante pour les investisseurs étrangers, en l'absence des règles internationales, communes à l'ensemble des nations.

(2) a) Thèse restrictive et contraignante, impliquait un coût élevé de production (relation entre coût de production et coût de technologie adapté) ;

b) Thèse ne pesant aucune contrainte à l'apport productive ;

c) Thèse qui admet l'emploi des fonds publics pour un environnement dit sain et pour un développement durable. Voir : régulation et équilibre de long terme p.95. Economie et Politique de l'environnement op.cit.

(3) - A l'exception des études d'évaluation des dommages causés et localisés, cas des navires de transports des hydrocarbures en France, Etats-Unis : ces études concernent uniquement les dommages causés au secteur tourisme : mais aucune étude économique et écologique à moyen et long terme.

En effet, l'échec de la dernière conférence de la Haye sur les causes du changement climatique est l'illustration de cette confrontation des intérêts économiques des groupes industriels, qui voient dans cette nouvelle situation un problème d'adaptation de l'outil technologique aux exigences de l'environnement, donc le coût de l'adaptation, suivant l'accord de Kyoto⁽⁴⁾, et suivant la convention de Rotterdam adoptée en 1998⁽⁵⁾, qui se heurte aussi au problème d'application, notamment des Etats-Unis et des multinationales qui agissent, sans contrainte, en Amérique Latine, en Afrique, etc. Cette conférence concerne notamment les produits chimiques jugés dangereux destinés à la production de certaines denrées agricoles, cas de deux pesticides : l'oxyde d'éthylène et le chlorure d'éthylène.

Selon Louis Fesco D.G., adjoint de la F.A.O., les P.V.D. utilisent les anciens pesticides dans leurs productions agricoles que les P.I. cherchent à vendre à bas prix sur le Marché international, du fait que ces derniers cherchent à s'adapter aux « nouvelles normes » exigées par la protection de l'environnement.

Face à cette situation, doit-on dire que le problème de l'environnement déborde la question économique pour poser le problème de l'existence de l'humanité? Seul le degré de la gravité de l'environnement et son évolution pourra répondre.

C'est ce que reflète le débat sur la création d'un tribunal international qui aura comme vocation de statuer sur la nature et la gravité des dommages causés à l'humanité à travers l'environnement. Ce stade du débat sur la création, ou non, d'une instance de juridictionnelle sur les dommages causés à l'environnement reflète les rivalités économiques des 38 pays industrialisés de la planète, très divisés sur la démarche, en raison des intérêts économiques de chaque pays.

La recherche des mécanismes de sauvegarde de l'environnement et le heurt des intérêts :

A la lumière des modèles de productions, de consommations des politiques d'aménagement urbain et rural, etc., qui ont engendré, de nos jours une dégradation de l'environnement, c'est le constat dans l'ensemble des pays, toute proportion gardée.

On dénote une prise de conscience de ce phénomène et donc une recherche de mécanismes susceptibles dans une première phase de réduire les dommages causés à l'environnement ; et de tendre dans une deuxième phase, à l'instauration d'un environnement sain.

Mais les intérêts économiques établis et dominants, nés de modèles de production-consommation actuelle se dressent à travers des lobbies, bien représentés au sein des gouvernements, pour exiger des compensations financières, en avançant l'argument de compétitivité des produits à l'échelle internationale.

Ces gouvernements sont les représentants naturels des groupes respectifs de leurs sociétés, où on trouve des groupes qui causent des dommages et des groupes écologistes qui militent contre les dommages à l'environnement, particulièrement les pays industrialisés alors que dans les P.V.D., ce problème est confondu avec problème de développement.

Peut-être c'est dans ce contexte qu'il faut situer l'ambiguïté et l'absence des décisions claires et courageuses, capables de faire face à la dégradation internationale de l'environnement.

Cette ambiguïté est plus évidente, au regard des heurts des intérêts entre les nations industrialisées et entre les continents : Europe, Etats-Unis, etc.

(4) Le protocole de Kyoto s'articule autour de : la prise en compte ou non des « puits de carbone » dans la comptabilisation des efforts de réduction des émissions de gaz à l'effet de serre ; l'« observance » ou régime de contrôle des engagements de chacun ; la part des efforts à faire par le recours aux échanges de permis d'émission ; et enfin les mécanismes de développement « propres ». Etats-Unis, Europe et pays en développement (133 pays regroupés au sein du G77) sont en désaccord sur l'emploi de ces instruments définis par le protocole de Kyoto de décembre 1997.

(5) Cette convention était adoptée en 1998 sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (P.N.U.D.E.) et la F.A.O.

A la base de cette ambiguïté : qui doit payer les transformations, les mutations technologiques, les plus adéquates pour respecter les exigences de l'environnement?

Les entreprises qui avancent l'argument financier nécessaire aux opérations qui impliquent toutes transformations technologiques : doit-on appliquer le principe : pollueur : payeur ?⁽⁶⁾

Comment les imputer aux produits? ce qui pose le problème de compétitivité, donc le problème des coûts variables d'un pays à l'autre?

Les fonds publics sont-ils en mesure de supporter le coût de l'opération? Le consommateur est-il en mesure d'accepter l'impôt de cette situation? etc. (cet argument est développé par ceux qui avancent le problème de l'emploi et de la concurrence internationale des investissements). L'interaction de l'ensemble de ces éléments réduit la probabilité de réussite d'un programme international au stade du discours politique, difficile à traduire en terme d'action, du moins dans le court terme ; il reste alors des efforts nationaux, même s'ils sont très timides et limités.

L'approche nationale de sauvegarde de l'environnement

A l'instar du reste du monde, particulièrement des PVD, le Maroc tente d'asseoir timidement des structures administratives, en vue de définir à terme des programmes de préventions et de réductions des dommages causés à l'environnement national.

C'est dire que, à notre connaissance, il n'existe aucun bilan à évaluer en terme d'action-programme et il n'existe aucune politique structurée et cohérente face à la gravité du phénomène de pollution ; d'où la nécessité de définir :

- 1-** la gestion des déchets ménagers de l'amont à l'ava ;
- 2-** les règles et les normes pour les sites industriels ;
- 3-** les règles et les normes pour les côtes en matière de propreté ;
- 4-** les règles pour les ports en matière de nettoyage des navires ;
- 5-** les règles et les normes des intrants chimiques du secteur agricole ;
- 6-** les traitements des déchets versant sur les fleuves ;
- 7-** une politique qui intègre la variable environnement dans l'aménagement des territoires.

Chacun de ces projets peut faire l'objet d'une thèse et d'un programme national pour une longue période, de réduction, dans une première phase et de gestion de « radiation » dans une deuxième phase ; mais, faut-il d'abord définir ce programme, qui nécessite que la volonté politique et les moyens financiers permettent son agencement dans le temps et dans l'espace, en collaboration avec l'ensemble des acteurs, à commencer par la commune.

La gestion des déchets ménagers et l'environnement urbain

Pour plus de 1.500 communes marocaines, la gestion des déchets est un chapitre difficile à mettre en équilibre entre les exigences du sujet et les moyens de sa gestion au quotidien ; ceci à la lumière du budget consacré à cette gestion dont les rues de nos villes illustrent l'incapacité de cette gestion à faire face à ce phénomène.

Les arbitrages des moyens disponibles se posent en termes de priorités dont les déchets urbains doivent constituer la priorité, du fait qu'ils concernent un problème de santé des populations et des valeurs de notre pays.

(6) Argument développe l'O.C.D.E. op.cit.

Dans ce sens, ils ne doivent pas être traités comme un budget ⁽⁷⁾, comme les autres ; et le rôle des pouvoirs publics est de déterminer les règles et les normes à respecter, fonction des tonnages de chaque commune pour y accorder un pourcentage du budget correspondant aux exigences du sujet.

Face à ce problème de moyens, il est admis dans l'ensemble des thèses en présence, que les fonds publics sont la seule voie possible pour avoir des rues propres, et que les déchets soient traités conformément aux exigences d'un environnement digne d'une collectivité et des valeurs qu'elle affiche, et, qui découle de notre religion islamique.

A la lumière de l'actualité nationale, particulièrement des messages traitant des sites des déchets ménagers, de l'ensemble des villes marocaines (toute taille confondue), ce problème de gestion des déchets ménagers se pose avec une acuité particulière et interpelle l'ensemble des responsables de notre pays ; en termes de définition d'un plan national qui définit les obligations à respecter par l'ensemble des acteurs publics et privés (y compris le rôle des citoyens).

A commencer par les règles actuelles en matière de conditions d'ouverture des sites où des dépôts des déchets urbains qui sont totalement dépassés pour ne pas dire, totalement inexistantes d'où la manipulation incontrôlée des décharges à l'intérieur même des cités urbaines.

L'extension urbaine conjuguée avec «une politique d'aménagement» et des sites industriels, se confondent dans les paysages urbains de la plupart de nos villes, et posent une véritable problématique à l'optimum d'un environnement, qui répond aux conditions d'une vie décente.

Des sites industriels et l'optimum d'un environnement acceptable

Les sites industriels continuent à être définis, sans tenir compte de la variable : environnement, probablement parce que nous sommes un pays en développement, dont les besoins en matière d'industrialisation sont illimités, au regard des besoins de notre société.

Surtout, au regard des stratégies d'incitation à l'investissement que chaque pays tente d'élaborer pour exploiter les faiblesses de l'autre, et pour inciter les investisseurs potentiels à investir « sans » contraintes.

D'où la question : comment intégrer – la variable – respect de l'environnement dans une stratégie d'initiation à l'investissement de notre pays, et dans le cadre concurrentiel, caractérisé par l'absence internationale des règles communes, que chaque pays doit respecter? C'est le domaine de l'impossible dans l'état actuel des choses internationales qui plutôt se caractérise par des relations conflictuelles en matières d'environnement.

Sachant que les entreprises agissent en fonction des contraintes ayant un impact sur le coût du projet, en rapport avec le prix de revient de l'unité à vendre dans n'importe quel secteur et n'importe quel marché.

Dans ce contexte global, l'intervention des pouvoirs publics est indispensable pour réajuster financièrement, en termes de compensation à caractère fiscal en autres, les exigences des investisseurs potentiels et les exigences du respect de l'environnement de notre pays.

C'est dire que l'Etat doit initier ces deux exigences fondamentales, en conjuguant la sauvegarde de l'environnement et la sauvegarde de l'investissement industriel dans notre pays ; cette initiation doit être au cœur du plan d'aménagement des territoires, en cours d'élaboration.

(7) Relations entre le contenu du plan national de lutte contre les dommages subis par l'environnement et la gravité des problèmes actuels.

Cette démarche peut être appliquée à l'échelle de l'espace de chaque commune marocaine, avec des spécificités, selon qu'il s'agit d'une commune côtière ou de montagne. Ceci, en fonction des exigences de la sauvegarde de l'environnement. Pour prendre en considération l'ensemble de l'espace de la commune, et pas uniquement le « ramassage » des déchets urbains. C'est dire qu'il faut impliquer dans la fréquence de ramassage des déchets l'espace côtier de la commune, comme étant un espace à nettoyer régulièrement et non uniquement pendant la saison d'été. Les déchets doivent faire l'objet d'un suivi, jusqu'à la phase finale où ils ne représentent plus de dommage à l'environnement ; cela implique les traitements des déchets (eaux usées et produits physiques) en collaboration avec plusieurs communes, notamment limitrophes.

La situation de l'environnement de la région de Safi et son impact économique

Depuis l'indépendance, la ville de Safi, à l'instar des autres villes marocaines, a connu un développement industriel né de la richesse poissonnière de la zone, c'était la vocation de cette ville, tournée vers la mer, pour son développement.

Cette richesse poissonnière a permis l'approvisionnement et l'accroissement des industries de transformation de la sardine, sans oublier l'approvisionnement en poisson frais des marchés des villes de Safi, Casablanca, etc.

Ce développement a permis à la ville d'atteindre, en 1985, 70 unités de production à base de poisson, comme matière première et durant la période 1979-84, l'O.C.E. a cherché à établir une stratégie de concentration, de regroupement de ces industries, en collaboration avec les professionnels du secteur.

Ceci, dans le but de mieux produire avec des coûts faibles et de tourner à 100% de la capacité de production de ces mêmes unités, surtout pendant la saison basse, où la matière première devient rare.

L'objectif ultime de cette opération était de faire face à la concurrence de la sardine portugaise et espagnole sur les marchés européens.

Aujourd'hui, l'industrie en question et l'approvisionnement des villes citées se sont réduits progressivement à la faillite, en raison de la rareté du poisson dans la zone.

En effet, le nombre d'unités de production est passé de 70 unités à 6 unités, les marchés traditionnels, cités précédemment, connaissent également des réductions des quantités en provenant de la zone de Safi.

Il va sans dire que les implications, en termes de récession économique, que traduit le niveau du chômage et la réduction du pouvoir d'achat des employés du secteur, sont devenues une véritable préoccupation pour les responsables de la ville. La réduction des tonnages de poisson a aussi des répercussions sur les autres activités liées à la pêche, cas notamment des réparations et de fabrication, de petites péniches de transport de poisson, du secteur du bois et de l'ensemble des métiers de nos artisans.

La cause principale réside dans la gravité de la situation environnementale de la zone en question, qui combine trois facteurs de dégradation du milieu naturel :

- 1-** les méthodes de pêche de poisson des flottes étrangères qui opèrent dans le littoral national ;
- 2-** les industries chimiques de la zone en question ;
- 3-** l'activité du port et les eaux usées versant dans la mer.

L'interaction de ces trois éléments a réduit progressivement les quantités pêchées pour ne plus permettre l'approvisionnement normal des unités de production, et encore mieux satisfaire les besoins traditionnels de Safi, de Marrakech, etc.

Cette gravité touche essentiellement la pêche côtière, composée fondamentalement des pêches artisanales, n'ayant pas les moyens matériels d'aller en haute mer : plus encore, il est dramatique de constater que les entreprises encore en activités à Safi, dépendent des approvisionnements de la zone de Tan-Tan, d'où le problème des coûts et donc de compétitivité. Cette situation nous a conduit à poser quelques questions d'avenir, mais en guise de conclusion.

CONCLUSION

Bien que je n'aime pas les conclusions, surtout dans ce domaine très complexe et de cette nature, jusqu'à nos jours, la variable environnement est exclue dans la conception des projets ou des activités industrielles et commerciales, dans notre pays.

Or, doit-on continuer à évacuer cette variable pour des raisons de calculs économiques de courte durée? Le cas de l'industrie de la sardine à Safi est révélateur dans ce domaine.

Doit-on attendre les règles internationales pour que notre pays les applique avec contrainte?

N'y a-t-il pas urgence pour que la programmation des projets prenne en considération des projets connexes?

N'y a-t-il pas urgence pour que les universités traduisent en termes de programme l'économie de l'environnement, etc.

Donc, l'objet de cet article est de susciter les initiatives en termes de recherche fondamentale et empirique dans les domaines suivants :

- croissances, ressources et environnement ;
- les limites de la croissance au regard de la variable environnement : problème du cycle naturel ;
- la gestion des ressources renouvelables ;
- la gestion des déchets des communes ;
- la balance matière, (applications des anticipations rationnelles) ;
- etc.